



## SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,  
professeurs des écoles, psyEN et AESH du 1er degré  
des Bouches du Rhône

**FORCE OUVRIERE**

📍 Vieille Bourse du travail  
Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

☎ 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

✉ [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)



jeudi 18 juin 2026

## FORTES CHALEURS

*Le SNUDI FO 13 interpelle le DASEN pour la  
communication et l'application du plan "Canicule"*

# ALERTE TEMPÉRATURES : Que faire face à une chaleur insupportable en classe ?

DANGER SANTÉ > 30°C (INRS)



34°C



DGI



Pour saisir le syndicat et ses  
représentants à la F3SCT :



04 91 00 34 22  
07 62 54 13 13



contact@snudifo13.org

Face aux températures annoncées et aux conditions d'exercice parfois très dégradées dans de nombreuses écoles, le SNUDI-FO 13 demande au DASEN de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des personnels et des élèves : limitation de l'exposition à la chaleur, accès à l'eau fraîche, adaptation des activités et des horaires, mise à disposition de locaux rafraîchis ou climatisés, validation rapide des accidents de service liés à la chaleur et octroi d'autorisations spéciales d'absence pour les personnels vulnérables.

Le syndicat réclame également des consignes claires concernant les sorties scolaires et les événements festifs, rappelle l'obligation de protection qui incombe à l'employeur et considère que la fermeture des écoles doit pouvoir être envisagée lorsque les conditions d'accueil ne permettent plus de garantir la sécurité de tous.

[\[Lire le courrier au DASEN\]](#)

## Protection des personnels vulnérables

Dans ce cadre, le SNUDI-FO 13 demande, à l'instar d'autres DASEN qui l'ont déjà accordé, l'**octroi d'autorisations spéciales d'absence**, avec maintien du traitement, pour les personnels vulnérables qui en feraient la demande, notamment les femmes enceintes ainsi que les personnels souffrant de pathologies cardiaques, respiratoires, rénales, endocriniennes ou de toute pathologie les rendant vulnérables aux fortes chaleurs (source : [Ministère de la Santé](#)).

Concrètement, les collègues concernés doivent transmettre à leur IEN :

- le formulaire de demande d'autorisation d'absence PE ou AESH en cochant la case « autre » et en indiquant : « Personne vulnérable face fortes chaleurs » ;
- un mail circonstancié sollicitant une autorisation spéciale d'absence au regard de leur situation médicale les rendant vulnérables dans le contexte actuel de fortes chaleurs ;
- un justificatif médical ou tout document permettant d'attester de ce situation.

**Nous invitons les collègues concernés à transmettre leur dossier en copie au syndicat.**

---

## Garantie pour les écoles contraintes d'annuler une sortie scolaire

Le SNUDI-FO 13 a également demandé l'engagement de la Direction académique de délivrer, aux écoles qui en feraient la demande, une attestation justifiant l'annulation d'une sortie scolaire en raison des fortes chaleurs. Cette attestation permettra aux écoles de faire valoir,

le cas échéant, leurs droits auprès des prestataires afin de récupérer les sommes engagées ou d'éviter des pénalités financières.

---

## Protection des élèves

À la suite des mesures d'organisation adressées par le Ministre aux directeurs le mardi 16 juin à 19h10, reconnaissant la possibilité pour les familles de ne pas envoyer leur enfant à l'école durant cet épisode de fortes chaleurs, le SNUDI-FO 13 propose aux collègues un **modèle de communication à destination des parents**.

*Madame, Monsieur,*

*Les écoles du département ont été destinataires d'un message du ministère concernant les épisodes de canicule à venir. En effet, vos enfants pourraient être exposés à des températures pouvant dépasser les 35-40°C dans les classes.*

*De plus, en raison du peu de zones ombragées disponibles dans la cour de l'école, les récréations en extérieur seront très limitées.*

*Conformément aux consignes ministérielles, une bienveillance particulière sera accordée aux familles qui, à titre exceptionnel, souhaiteraient garder leur enfant à la maison, sous réserve d'en informer préalablement l'école.*

*Si votre enfant fréquentera l'école dans les prochains jours, je vous remercie d'adapter son habillement (vêtements amples, légers et en tissus naturels tels que le coton ou le lin) et de lui fournir une casquette ainsi qu'une gourde d'eau.*

*En vous remerciant par avance de votre coopération.*

*Bien cordialement,*

---

## Récapitulatif des consignes syndicales

Le SNUDI-FO 13 invite toutes les équipes confrontées à des températures « insupportables » à :

- signaler toute situation dangereuse à l'IEN, à la mairie, au DASEN et aux représentants FO en F3SCT ;
- compléter une **fiche RSST** sur l'application Esterel/PGR avec relevés précis des températures des classes + copie au syndicat !
- demander des **mesures correctives** immédiates : eau fraîche, ventilation, climatiseurs mobiles, locaux adaptés ou fermeture de l'école si nécessaire...
- saisir le médecin scolaire en cas de malaises d'élèves ou appeler le SAMU à la moindre suspicion de coup de chaleur pour un élève comme un personnel ;
- Déclarer votre absence en **accident de travail** suite à un coup de chaleur
- informer les parents de la situation de votre école/votre classe

Si aucune mesure corrective ne vous est transmise dans un délai raisonnable (1 à 2 jours maximum), vous pouvez signaler un **Danger Grave et Imminent (DGI)**, voire un **Droit de retrait** si votre santé ou celle de vos élèves est en danger.

[\[Téléchargez la fiche DGI\]](#)

**Contactez immédiatement le syndicat avant d'activer votre droit de retrait pour bénéficier de notre expertise et de nos conseils pratiques**

Le SNUDI-FO rappelle que l'employeur a l'obligation de protéger la santé et la sécurité des personnels et des élèves.

**FO n'acceptera aucune mise en danger des personnels et des élèves et continuera d'intervenir à tous les niveaux pour que soient prises les mesures de protection nécessaires.**

[\[Lire le communiqué FO : Audience « Vague de chaleur » Mépris pour les personnels et pour la jeunesse... Le gouvernement persiste et signe ! \]](#)

Pour toute question, vous pouvez contacter  
vos élus du personnel FO



**Franck  
NEFF**  
Brigade REP+  
Marseille 14ème  
07.62.54.13.13



**Laurence  
ROUVIERE**  
Adjointe  
Marseille 14ème  
06.27.02.14.16



**Sandra  
LOPEZ**  
Adjointe  
Arles  
06.27.34.73.17



**Cécile  
BOULAY**  
Brigade  
Allauch  
06.38.03.70.13



**Julie  
BESSE**  
Directrice  
Marseille 15ème  
06.56.77.35.62



**Nicolas  
BOILEAU**  
Brigade REP+  
Marseille 14ème  
06.22.75.23.84

Profitez de ce mois de juin pour adhérez au  
SNUDI FO 13 avec notre carte spéciale  
"demi-année" 2026

[Télécharger le  
bulletin demi-  
année 2026](#)



**C'EST NOUVEAU!**

**Vous pouvez désormais utiliser HelloAsso pour adhérer en ligne au SNUDI FO 13 et régler par CB en une seule fois !**

**Adhérer en ligne  
par CB**

**Le syndicat ne peut pas fonctionner sans la solidarité de ses adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

**RAPPEL : Vous recevrez votre reçu fiscal en janvier 2027 et vous pouvez déduire 66% de votre cotisation dans votre déclaration d'impôt 2027 (revenus les revenus 2026)**

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.



Vieille Bourse du travail  
Place Léon Jouhaux  
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01  
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13  
email : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)



[Se désabonner](#) | [Gestion de l'abonnement](#)

Ajoutez votre adresse postale ici !